



CONCOURS PHOTOS 2021

En lien avec l'exposition estivale « FORMES - COULEURS » située Place de la Liberté, Mairie de Camors, le service culturel de Camors propose un nouveau concours photos ouvert à tous : enfants, adolescents et adultes camoriens ou non.

« FORMES et/ou COULEURS »

Les réalisations seront à déposer en mairie fin octobre.

L'exposition aura lieu à la bibliothèque municipale en novembre/décembre.

Les meilleurs clichés seront sélectionnés par un jury composé d'un professionnel et de membres de la commission culturelle. Les critères retenus seront le respect du thème, l'originalité, la qualité de la photo.

La proclamation des résultats et la remise des prix s'effectueront à l'issue de cette exposition.

Bulletin de participation au concours photo :

Nom.....Prénom.....

Âge (uniquement pour les enfants et ados).....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....E-mail.....

Nombre de photos remises par catégorie

Noir et Blanc ou Couleur

1).....

2).....

3).....

4).....

Chaque participant s'engage à lire et respecter le règlement du concours photo.

DATE :

SIGNATURE :

Règlement du concours

Article 1 : Le service culturel de Camors organise un concours de photographie noir et blanc ou couleur, numérique ou argentique ayant pour thème :
« **FORMES et/ou COULEURS** » (clichés réels, imaginaires, du quotidien, lointain, dans la nature, le milieu urbain, l'architecture)

Article 2 : Le concours est ouvert à tous : enfants jusqu'à 11 ans, adolescents de 12 à 18 ans, adultes sans catégorie distincte : Noir et Blanc ou Couleur.

Article 3 : Les tirages devront parvenir sous format A4, tirage papier photo sans passe partout.

Article 4 : La date limite de réception est fixée au 30 octobre 2021 en mairie.

Article 5 : Le nombre d'épreuves est fixé à 4 par auteur.

Article 6 : Chaque dépôt doit être accompagné du bulletin de participation daté et signé.

Pour chaque photo doivent être renseignés (sur une étiquette en haut à gauche au dos de la photo) :

- Le nom et le prénom de l'auteur, son âge pour les enfants et ados
- L'adresse de l'auteur
- Le titre de la photo

Article 7 : Un prix récompensera les 1ers dans chaque tranche d'âge et chaque catégorie de photo (noir et blanc ou couleur) soit 6 lots décernés.

Article 8 : Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des photos mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 9 : Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement leurs images pour la promotion du concours et la conception d'une exposition des meilleurs clichés sélectionnés. Pour tout autre usage, l'accord des participants devra être confirmé.

Article 10 : la remise officielle des prix se fera à la bibliothèque ou en mairie fin décembre.

Article 11 : La participation au présent concours entraîne automatiquement l'adhésion au présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation au concours des dépôts non conformes au règlement.